

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

Séance solennelle de rentrée

Lier, à trois heures de l'après-midi, à un lieu, salle Ozanam, la séance solennelle de rentrée des facultés catholiques sous la présidence de Mgr Hasley, archevêque de Cambrai.

Cette séance coïncide chaque année avec la réunion en congrès des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais et elle est, sans conteste, la plus belle, la plus courue de toutes les réunions de nos grandes assises catholiques.

C'est une vraie fête pour les yeux que le déploiement magnifique du cortège lorsqu'il fait son entrée.

D'abord le massier, avec sa lourde masse d'argent; les appariteurs avec leurs insignes; puis, pour chaque faculté, le personnel professoral en robe aux couleurs particulières à chacune; Mgr le Recteur dans son manteau brodé d'hermine; Mgr Monnier, le chancelier de l'Université; enfin, les évêques de la province ecclésiastique: NN. SS. d'Arras et de Cambrai. Le cortège est d'un effet imposant et beau qui saisit tout d'abord.

Ce n'est pas moins une fête pour l'esprit, le cœur et la raison.

Notre cadre très restreint ne nous permettant pas, à notre grand regret, de publier in extenso les excellents discours prononcés, nous donnerons simplement sur chacun d'eux quelques mots d'analyse.

Mgr le Recteur à la première prise de parole, il a eu un appel chaleureux à la charité des catholiques pour les facultés libres et a proposé l'exemple si concluant des États-Unis. Il a ensuite monté tout l'intérêt que prend le Souverain Pontife aux fortes études faites dans ces facultés.

M. le chanoine Didot, doyen de la faculté de théologie, a prononcé un très-avant discours où il a affirmé la soumission de l'enseignement théologique à la haute direction des évêques.

M. de Varcilles, le doyen de la faculté de droit, a parlé avec son charme habituel des nombreux faits intéressants la faculté de droit.

M. Wintrebert, vice-doyen de la faculté de médecine, a traité surtout l'organisation, à Lille, des dispensaires dépendant de la faculté catholique.

M. de Margerie, doyen de la faculté des lettres, a, dans cette langue qu'il parle si bien, traité, lui aussi, des faits intéressants sa faculté.

M. Chautaur, doyen de la faculté des sciences, a énuméré les richesses contenues dans les collections de la faculté.

M. le chanoine Dehaisne a proclamé ensuite les récompenses qui ont été décernées cette année par l'Université aux étudiants.

Enfin S. G. Mgr Hasley a clôturé cette magnifique réunion par un très beau et très encourageant discours dans lequel il a glorifié le zèle des catholiques qui ont fondé l'Université. Mgr remercie le clergé des deux diocèses de Cambrai et d'Arras qui ont vaillamment soutenu leurs pasteurs.

Mgr appelle de ses vœux le temps où toutes les chaires, ayant une dotation, on pourra s'occuper d'autres œuvres qui sommeillent aujourd'hui, notamment celle de Notre-Dame de la Treille qu'il serait si heureux de réédifier.

Il salue l'avenir catholique dans les étudiants formés par ses excellents professeurs, et se tournant vers Mgr Hasley, Mgr Hasley lui dit que les étudiants font la couronne d'un recteur.

Il termine en conviant NN. SS. d'Arras et de Lydda à bénir cette Université qu'il doit aimer et en les priant de l'aider à remplir les fonctions qui sont l'appanage de sa dignité et de sa charge pastorale.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Mesurage public de tissus. — Le 25 novembre, le mesurage public de tissus de la rue des Fossés sera transféré dans une dépendance de l'ancien conditionnement des laines, rue du Château.

Etat-civil. — On nous prie de rappeler les dispositions de la loi du 11 germinal an XI concernant les prénoms que les parents déclarent donner à leurs enfants.

Voici le texte de cette loi: Art. 1. — A compter de la publication de la présente loi, les noms en usage dans les différents cantonnements et ceux des personnes connus de l'histoire ancienne pourront seuls être reçus comme prénoms sur les registres de l'état-civil destinés à constater la naissance des enfants. Il est interdit aux officiers publics d'en admettre aucun autre dans leurs actes.

Les personnes qui auraient donné à leurs enfants comme prénoms des noms ne figurant pas dans les catégories prescrites par le précédent article, sont tenues, en vertu de cette même loi, à en demander le changement avec les formalités voulues.

Il est utile de remettre sous les yeux de nos lecteurs les dispositions de la loi du 17 avril 1893, car le bureau de l'état-civil de Roubaix se trouvait, depuis un certain temps, en présence de demandes étranges.

Une des fortes têtes du parti collectiviste n'est-elle pas avisé, tout récemment, de vouloir donner à sa fille le prénom de... Véra Sassonitch, en honneur de la fouguese nihiliste russe de ce nom ?

La Sainte-Cécile. — Dimanche, à neuf heures et demi, la société chorale de Notre-Dame chantera, sous la direction de M. Peers, la messe en sol de Mozart aux chœurs et solis.

M. Koszul, l'éminent organiste de la paroisse, accompagnera au grand orgue.

FEUILLETON DU 21 NOVEMBRE. — N° 38

LA FAUTE

DOCTEUR MADELOR

DEUXIÈME PARTIE

Marie et Siméone

(SUITE)

XVII

La voiture s'arrêta. — Descendez, dit Paqueron; suivez le sentier, c'est le plus court.

Pendant que Madelor et Siméone longeaient le bois et s'acheminaient vers la grotte, Paqueron courait de toutes ses forces au village de Han pour y chercher un guide.

Siméone, qui marchait en avant, poussa un grand cri.

Madelor, au même moment, arrivait halétant. — Ils se trouvaient en présence de Rose, immobile au milieu du sentier, pâle et les cheveux roulant sur la mousse; elle ressemblait à une morte.

Madelor la prit dans ses bras. — Peut-être a-t-elle fait, dit Siméone. Mais où est Marie ?

Le vieillard, d'un geste désespéré, désigna la grotte. — Rose n'aura pas osé la suivre. L'enfant n'a pu revenir à elle, grâce aux soins de Madelor. Elle avait ses grands yeux et reconut le vieillard et la jeune fille.

TOURCOING

Un pseudo-duel. — Dans la journée d'hier le bruit se répandit qu'un jeune homme, employé dans une maison d'expéditions de la ville, s'était battu en duel, dans les environs de Courtrai, avec un sous-officier maître d'armes français, et qu'il avait été tué d'un coup de sabre dans la poitrine.

Cette rumeur mit en émoi les amis du jeune homme qui s'empressèrent de se rendre à Courtrai. Mais ils ne revinrent sans avoir trouvé les traces de leur camarade et on apprit bientôt que toute cette histoire avait été forgée sur un épave lancé un peu à l'aventure par celui qui en était le héros et qui du reste avait, ce jour-là, quitté Tourcoing pour se rendre en Belgique.

Un domestique infidèle. — Auguste Le-maire, 40 ans, journalier, était employé comme domestique dans la ferme Dupont-Destombes, à l'Épine. Mardi dernier il quitta son service en emportant une paire de draps de lit et une chemise qu'il vendit à son profit. L'enquête ouverte par la police avait démontré sa culpabilité il fut arrêté hier et incarcéré dans la prison municipale.

Les vols du quai de Dunkerque. — Il y a des voleurs dont l'audace ne connaît vraiment pas de bornes. On vient de mettre en état d'arrestation cinq compères qui ont trouvé moyen de commettre journellement, pendant un mois, une des plus étonnantes filouteries dont nous ayons eu à parler.

Un marchand de charbons en détail Henri Debacker, s'était entendu avec quatre ouvriers de M. Fortuné Jonville, pour s'approprier d'une façon excessive économique.

Tous les jours, à midi, après le départ du patron et des employés, il arrivait avec sa voiture dans la cour du dépôt de charbons que M. Jonville possédait sur le quai de Dunkerque.

Ses quatre complices l'attendaient à l'issue du reste du personnel et lui remettaient régulièrement 12 hectolitres de charbon. Debacker leur donnait 12 francs qu'ils se partageaient.

Comme il revendait la marchandise volée 21 fr. 00 en moyenne, il faisait encore un bénéfice quotidien d'une dizaine de francs, ce qui n'est pas vilain, il faut en convenir.

Ce ménage durait ainsi depuis un mois environ quand, mercredi, M. Jonville lui-même découvrit le pot-aux-roses et fit arrêter séance tenante trois des délinquants. La police mit presque aussitôt la main sur les deux autres.

Les quatre charbonniers au service de M. Jonville se nomment Jean Wiseman, Henri Tettelin, Victor Dubois et Jean-Baptiste Conpey. Le dernier, qui a de très bons antécédents de centre du service militaire, paraît moins comptable que les autres. Tous, sauf Dubois, ont avoué leur faute.

Quant à Dubois, il oppose des dénégations formelles aux accusations dont il est l'objet, et cependant c'est lui qui a été l'instigateur de ces vols répétés, en proposant la chose à Debacker. Les cinq prisonniers ont été conduits à Lille, après enquête de M. le commissaire Pouillaud.

Accident. — Dans la nuit de mercredi, une petite fille de onze ans, Jeanne Motte, demeurant rue de la Vigne, en retirant une cassette du feu, a fait tomber un morceau de charbon embrasé sur sa robe de nuit, qui s'est enflammée. La pauvre enfant était seule chez elle.

Elle s'est enfuie affolée chez une voisine, qui est parvenue à éteindre les flammes qui l'entouraient et lui avaient déjà fait, notamment aux bras et aux jambes, de graves brûlures.

Jeanne Motte a reçu les soins de M. le docteur Bayart, qui ne croit pas ses jours en danger.

Une correspondance récemment parue dans ce journal a raconté en détail un trait honteux d'escroquerie commis au préjudice d'une pauvre veuve, Mme V... Une tombola avait été organisée à son bénéfice et avait produit d'assez beaux résultats. Mais deux jeunes gens de 20 à 23 ans qui avaient été chargés de recueillir la recette, ont dissipé l'objet de la veuve.

Signalés à la police par l'indignation publique, ils ont été arrêtés pour abus de confiance. L'un se nomme Nicolas Weinet, journaliste, et l'autre, Gustave Sabotier.

Un ouvrier terrassier, Joseph Vannieuwenhuyse, a partagé la chambre à coucher d'un journalier, Léopold Houzeau, pendant la nuit de mercredi à jeudi. Il a profité de l'occasion pour partager également l'argent et les vêtements du journalier Houzeau, mais sans le consentement de ce dernier. Le vol a donc été inculpé de vol.

Ce serai, à l'en croire, Houzeau qui, lui-même, lui aurait mis son argent en poche pour le faire condamner. A vrai dire, Vannieuwenhuyse ne paraît pas avoir besoin qu'on lui procure pareille occasion, car il a su déjà, à cinq reprises, se faire condamner pour vol sans le secours d'autrui.

Dans la journée de jeudi, le service de la divagation des chiens a mis six de ces quadrupèdes en fourrière et dressé seize procès-verbaux.

Deux acrobates demeurant à Roubaix, Duquesnoy et Cornil, viennent d'être arrêtés à Doulogne-sur-Mer pour vol à la tire sur le champ de foire. Ce sont deux jeunes gens de 18 et 19 ans. On a trouvé sur eux des sommes assez importantes dont ils n'ont pu expliquer l'origine.

Croix. — Le Progrès du Nord annonce que le cadavre de la jeune fille disparue dernièrement vient d'être retrouvé dans le canal, à Saint-Omer.

Notre confrère établit une confusion qu'il importe de rectifier. Le cadavre découvert dans l'eau, à Saint-Omer, est celui d'une servante nommée Adolphine Fravet et âgée de 18 ans. Cette fille était quelque temps domestique chez un habitant de Croix; mais elle avait quitté ostensiblement cette commune depuis plusieurs semaines; elle était originaire du Pas-de-Calais.

Cette affaire n'a donc aucun rapport avec la disparition dont nous avons parlé.

CONCLUSION

La société artistique de Roubaix-Tourcoing a droit à l'appui de tous les amateurs d'art de nos deux villes.

Son nouveau local a été brillamment inauguré. Parmi les exposants, nous relevons, plus de quinze membres de la Légion d'Honneur et parmi eux, deux officiers de cet ordre. De nombreux peintres étrangers se sont associés à l'œuvre d'encouragement artistique entreprise par nos concitoyens et nous remercions de leur bienvenue et qu'on leur envoie tout de suite la décoration de l'ordre de Léopold, Bellis, Carpentier, Oscar de Haas, Herbo, Houten, Huysmann, Lenarts, Libart, Marcelet, Menta, Middleton, Musin, de Naeyer, Numans, Schydelper, Selbach, Franz Simons, Bruno de Sinter, Ammermans, Charles et Frédéric Tschaggeny, Valckenaer, Van Geneegen, Walkiers, Woutermaers, Criez, Schouten, qui ont représenté la Belgique, l'Autriche, la Suisse, l'Écosse, la Hollande, l'Italie au salon roubaixien, du concours imprimé qu'ils ont apporté à cette exposition. Nous remercions de tout cœur qu'ils en retirent quelque profit. V. D.

Un domestique infidèle. — Auguste Le-maire, 40 ans, journalier, était employé comme domestique dans la ferme Dupont-Destombes, à l'Épine. Mardi dernier il quitta son service en emportant une paire de draps de lit et une chemise qu'il vendit à son profit. L'enquête ouverte par la police avait démontré sa culpabilité il fut arrêté hier et incarcéré dans la prison municipale.

Un domestique infidèle. — Auguste Le-maire, 40 ans, journalier, était employé comme domestique dans la ferme Dupont-Destombes, à l'Épine. Mardi dernier il quitta son service en emportant une paire de draps de lit et une chemise qu'il vendit à son profit. L'enquête ouverte par la police avait démontré sa culpabilité il fut arrêté hier et incarcéré dans la prison municipale.

Un domestique infidèle. — Auguste Le-maire, 40 ans, journalier, était employé comme domestique dans la ferme Dupont-Destombes, à l'Épine. Mardi dernier il quitta son service en emportant une paire de draps de lit et une chemise qu'il vendit à son profit. L'enquête ouverte par la police avait démontré sa culpabilité il fut arrêté hier et incarcéré dans la prison municipale.

Un domestique infidèle. — Auguste Le-maire, 40 ans, journalier, était employé comme domestique dans la ferme Dupont-Destombes, à l'Épine. Mardi dernier il quitta son service en emportant une paire de draps de lit et une chemise qu'il vendit à son profit. L'enquête ouverte par la police avait démontré sa culpabilité il fut arrêté hier et incarcéré dans la prison municipale.

Un domestique infidèle. — Auguste Le-maire, 40 ans, journalier, était employé comme domestique dans la ferme Dupont-Destombes, à l'Épine. Mardi dernier il quitta son service en emportant une paire de draps de lit et une chemise qu'il vendit à son profit. L'enquête ouverte par la police avait démontré sa culpabilité il fut arrêté hier et incarcéré dans la prison municipale.

Un domestique infidèle. — Auguste Le-maire, 40 ans, journalier, était employé comme domestique dans la ferme Dupont-Destombes, à l'Épine. Mardi dernier il quitta son service en emportant une paire de draps de lit et une chemise qu'il vendit à son profit. L'enquête ouverte par la police avait démontré sa culpabilité il fut arrêté hier et incarcéré dans la prison municipale.

Un domestique infidèle. — Auguste Le-maire, 40 ans, journalier, était employé comme domestique dans la ferme Dupont-Destombes, à l'Épine. Mardi dernier il quitta son service en emportant une paire de draps de lit et une chemise qu'il vendit à son profit. L'enquête ouverte par la police avait démontré sa culpabilité il fut arrêté hier et incarcéré dans la prison municipale.

Un domestique infidèle. — Auguste Le-maire, 40 ans, journalier, était employé comme domestique dans la ferme Dupont-Destombes, à l'Épine. Mardi dernier il quitta son service en emportant une paire de draps de lit et une chemise qu'il vendit à son profit. L'enquête ouverte par la police avait démontré sa culpabilité il fut arrêté hier et incarcéré dans la prison municipale.

Un domestique infidèle. — Auguste Le-maire, 40 ans, journalier, était employé comme domestique dans la ferme Dupont-Destombes, à l'Épine. Mardi dernier il quitta son service en emportant une paire de draps de lit et une chemise qu'il vendit à son profit. L'enquête ouverte par la police avait démontré sa culpabilité il fut arrêté hier et incarcéré dans la prison municipale.

Un domestique infidèle. — Auguste Le-maire, 40 ans, journalier, était employé comme domestique dans la ferme Dupont-Destombes, à l'Épine. Mardi dernier il quitta son service en emportant une paire de draps de lit et une chemise qu'il vendit à son profit. L'enquête ouverte par la police avait démontré sa culpabilité il fut arrêté hier et incarcéré dans la prison municipale.

Un domestique infidèle. — Auguste Le-maire, 40 ans, journalier, était employé comme domestique dans la ferme Dupont-Destombes, à l'Épine. Mardi dernier il quitta son service en emportant une paire de draps de lit et une chemise qu'il vendit à son profit. L'enquête ouverte par la police avait démontré sa culpabilité il fut arrêté hier et incarcéré dans la prison municipale.

Un domestique infidèle. — Auguste Le-maire, 40 ans, journalier, était employé comme domestique dans la ferme Dupont-Destombes, à l'Épine. Mardi dernier il quitta son service en emportant une paire de draps de lit et une chemise qu'il vendit à son profit. L'enquête ouverte par la police avait démontré sa culpabilité il fut arrêté hier et incarcéré dans la prison municipale.

Un domestique infidèle. — Auguste Le-maire, 40 ans, journalier, était employé comme domestique dans la ferme Dupont-Destombes, à l'Épine. Mardi dernier il quitta son service en emportant une paire de draps de lit et une chemise qu'il vendit à son profit. L'enquête ouverte par la police avait démontré sa culpabilité il fut arrêté hier et incarcéré dans la prison municipale.

Un domestique infidèle. — Auguste Le-maire, 40 ans, journalier, était employé comme domestique dans la ferme Dupont-Destombes, à l'Épine. Mardi dernier il quitta son service en emportant une paire de draps de lit et une chemise qu'il vendit à son profit. L'enquête ouverte par la police avait démontré sa culpabilité il fut arrêté hier et incarcéré dans la prison municipale.

Un domestique infidèle. — Auguste Le-maire, 40 ans, journalier, était employé comme domestique dans la ferme Dupont-Destombes, à l'Épine. Mardi dernier il quitta son service en emportant une paire de draps de lit et une chemise qu'il vendit à son profit. L'enquête ouverte par la police avait démontré sa culpabilité il fut arrêté hier et incarcéré dans la prison municipale.

Un domestique infidèle. — Auguste Le-maire, 40 ans, journalier, était employé comme domestique dans la ferme Dupont-Destombes, à l'Épine. Mardi dernier il quitta son service en emportant une paire de draps de lit et une chemise qu'il vendit à son profit. L'enquête ouverte par la police avait démontré sa culpabilité il fut arrêté hier et incarcéré dans la prison municipale.

Un domestique infidèle. — Auguste Le-maire, 40 ans, journalier, était employé comme domestique dans la ferme Dupont-Destombes, à l'Épine. Mardi dernier il quitta son service en emportant une paire de draps de lit et une chemise qu'il vendit à son profit. L'enquête ouverte par la police avait démontré sa culpabilité il fut arrêté hier et incarcéré dans la prison municipale.

Un domestique infidèle. — Auguste Le-maire, 40 ans, journalier, était employé comme domestique dans la ferme Dupont-Destombes, à l'Épine. Mardi dernier il quitta son service en emportant une paire de draps de lit et une chemise qu'il vendit à son profit. L'enquête ouverte par la police avait démontré sa culpabilité il fut arrêté hier et incarcéré dans la prison municipale.

Un domestique infidèle. — Auguste Le-maire, 40 ans, journalier, était employé comme domestique dans la ferme Dupont-Destombes, à l'Épine. Mardi dernier il quitta son service en emportant une paire de draps de lit et une chemise qu'il vendit à son profit. L'enquête ouverte par la police avait démontré sa culpabilité il fut arrêté hier et incarcéré dans la prison municipale.

Un domestique infidèle. — Auguste Le-maire, 40 ans, journalier, était employé comme domestique dans la ferme Dupont-Destombes, à l'Épine. Mardi dernier il quitta son service en emportant une paire de draps de lit et une chemise qu'il vendit à son profit. L'enquête ouverte par la police avait démontré sa culpabilité il fut arrêté hier et incarcéré dans la prison municipale.

Un domestique infidèle. — Auguste Le-maire, 40 ans, journalier, était employé comme domestique dans la ferme Dupont-Destombes, à l'Épine. Mardi dernier il quitta son service en emportant une paire de draps de lit et une chemise qu'il vendit à son profit. L'enquête ouverte par la police avait démontré sa culpabilité il fut arrêté hier et incarcéré dans la prison municipale.

Un domestique infidèle. — Auguste Le-maire, 40 ans, journalier, était employé comme domestique dans la ferme Dupont-Destombes, à l'Épine. Mardi dernier il quitta son service en emportant une paire de draps de lit et une chemise qu'il vendit à son profit. L'enquête ouverte par la police avait démontré sa culpabilité il fut arrêté hier et incarcéré dans la prison municipale.

Un domestique infidèle. — Auguste Le-maire, 40 ans, journalier, était employé comme domestique dans la ferme Dupont-Destombes, à l'Épine. Mardi dernier il quitta son service en emportant une paire de draps de lit et une chemise qu'il vendit à son profit. L'enquête ouverte par la police avait démontré sa culpabilité il fut arrêté hier et incarcéré dans la prison municipale.

Un domestique infidèle. — Auguste Le-maire, 40 ans, journalier, était employé comme domestique dans la ferme Dupont-Destombes, à l'Épine. Mardi dernier il quitta son service en emportant une paire de draps de lit et une chemise qu'il vendit à son profit. L'enquête ouverte par la police avait démontré sa culpabilité il fut arrêté hier et incarcéré dans la prison municipale.

Un domestique infidèle. — Auguste Le-maire, 40 ans, journalier, était employé comme domestique dans la ferme Dupont-Destombes, à l'Épine. Mardi dernier il quitta son service en emportant une paire de draps de lit et une chemise qu'il vendit à son profit. L'enquête ouverte par la police avait démontré sa culpabilité il fut arrêté hier et incarcéré dans la prison municipale.

Un domestique infidèle. — Auguste Le-maire, 40 ans, journalier, était employé comme domestique dans la ferme Dupont-Destombes, à l'Épine. Mardi dernier il quitta son service en emportant une paire de draps de lit et une chemise qu'il vendit à son profit. L'enquête ouverte par la police avait démontré sa culpabilité il fut arrêté hier et incarcéré dans la prison municipale.

Un domestique infidèle. — Auguste Le-maire, 40 ans, journalier, était employé comme domestique dans la ferme Dupont-Destombes, à l'Épine. Mardi dernier il quitta son service en emportant une paire de draps de lit et une chemise qu'il vendit à son profit. L'enquête ouverte par la police avait démontré sa culpabilité il fut arrêté hier et incarcéré dans la prison municipale.

Un domestique infidèle. — Auguste Le-maire, 40 ans, journalier, était employé comme domestique dans la ferme Dupont-Destombes, à l'Épine. Mardi dernier il quitta son service en emportant une paire de draps de lit et une chemise qu'il vendit à son profit. L'enquête ouverte par la police avait démontré sa culpabilité il fut arrêté hier et incarcéré dans la prison municipale.

Un domestique infidèle. — Auguste Le-maire, 40 ans, journalier, était employé comme domestique dans la ferme Dupont-Destombes, à l'Épine. Mardi dernier il quitta son service en emportant une paire de draps de lit et une chemise qu'il vendit à son profit. L'enquête ouverte par la police avait démontré sa culpabilité il fut arrêté hier et incarcéré dans la prison municipale.

Un domestique infidèle. — Auguste Le-maire, 40 ans, journalier, était employé comme domestique dans la ferme Dupont-Destombes, à l'Épine. Mardi dernier il quitta son service en emportant une paire de draps de lit et une chemise qu'il vendit à son profit. L'enquête ouverte par la police avait démontré sa culpabilité il fut arrêté hier et incarcéré dans la prison municipale.

Un domestique infidèle. — Auguste Le-maire, 40 ans, journalier, était employé comme domestique dans la ferme Dupont-Destombes, à l'Épine. Mardi dernier il quitta son service en emportant une paire de draps de lit et une chemise qu'il vendit à son profit. L'enquête ouverte par la police avait démontré sa culpabilité il fut arrêté hier et incarcéré dans la prison municipale.

Un domestique infidèle. — Auguste Le-maire, 40 ans, journalier, était employé comme domestique dans la ferme Dupont-Destombes, à l'Épine. Mardi dernier il quitta son service en emportant une paire de draps de lit et une chemise qu'il vendit à son profit. L'enquête ouverte par la police avait démontré sa culpabilité il fut arrêté hier et incarcéré dans la prison municipale.

Un domestique infidèle. — Auguste Le-maire, 40 ans, journalier, était employé comme domestique dans la ferme Dupont-Destombes, à l'Épine. Mardi dernier il quitta son service en emportant une paire de draps de lit et une chemise qu'il vendit à son profit. L'enquête ouverte par la police avait démontré sa culpabilité il fut arrêté hier et incarcéré dans la prison municipale.

Un domestique infidèle. — Auguste Le-maire, 40 ans, journalier, était employé comme domestique dans la ferme Dupont-Destombes, à l'Épine. Mardi dernier il quitta son service en emportant une paire de draps de lit et une chemise qu'il vendit à son profit. L'enquête ouverte par la police avait démontré sa culpabilité il fut arrêté hier et incarcéré dans la prison municipale.

Un domestique infidèle. — Auguste Le-maire, 40 ans, journalier, était employé comme domestique dans la ferme Dupont-Destombes, à l'Épine. Mardi dernier il quitta son service en emportant une paire de draps de lit et une chemise qu'il vendit à son profit. L'enquête ouverte par la police avait démontré sa culpabilité il fut arrêté hier et incarcéré dans la prison municipale.

Un domestique infidèle. — Auguste Le-maire, 40 ans, journalier, était employé comme domestique dans la ferme Dupont-Destombes, à l'Épine. Mardi dernier il quitta son service en emportant une paire de draps de lit et une chemise qu'il vendit à son profit. L'enquête ouverte par la police avait démontré sa culpabilité il fut arrêté hier et incarcéré dans la prison municipale.

Un domestique infidèle. — Auguste Le-maire, 40 ans, journalier, était employé comme domestique dans la ferme Dupont-Destombes, à l'Épine. Mardi dernier il quitta son service en emportant une paire de draps de lit et une chemise qu'il vendit à son profit. L'enquête ouverte par la police avait démontré sa culpabilité il fut arrêté hier et incarcéré dans la prison municipale.

Un domestique infidèle. — Auguste Le-maire, 40 ans, journalier, était employé comme domestique dans la ferme Dupont-Destombes, à l'Épine. Mardi dernier il quitta son service en emportant une paire de draps de lit et une chemise qu'il vendit à son profit. L'enquête ouverte par la police avait démontré sa culpabilité il fut arrêté hier et incarcéré dans la prison municipale.

Un domestique infidèle. — Auguste Le-maire, 40 ans, journalier, était employé comme domestique dans la ferme Dupont-Destombes, à l'Épine. Mardi dernier il quitta son service en emportant une paire de draps de lit et une chemise qu'il vendit à son profit. L'enquête ouverte par la police avait démontré sa culpabilité il fut arrêté hier et incarcéré dans la prison municipale.

CONCLUSION

La société artistique de Roubaix-Tourcoing a droit à l'appui de tous les amateurs d'art de nos deux villes.

Son nouveau local a été brillamment inauguré. Parmi les exposants, nous relevons, plus de quinze membres de la Légion d'Honneur et parmi eux, deux officiers de cet ordre. De nombreux peintres étrangers se sont associés à l'œuvre d'encouragement artistique entreprise par nos concitoyens et nous remercions de leur bienvenue et qu'on leur envoie tout de suite la décoration de l'ordre de Léopold, Bellis, Carpentier, Oscar de Haas, Herbo, Houten, Huysmann, Lenarts, Libart, Marcelet, Menta, Middleton, Musin, de Naeyer, Numans, Schydelper, Selbach, Franz Simons, Bruno de Sinter, Ammermans, Charles et Frédéric Tschaggeny, Valckenaer, Van Geneegen, Walkiers, Woutermaers, Criez, Schouten, qui ont représenté la Belgique, l'Autriche, la Suisse, l'Écosse, la Hollande, l'Italie au salon roubaixien, du concours imprimé qu'ils ont apporté à cette exposition. Nous remercions de tout cœur qu'ils en retirent quelque profit. V. D.

Un domestique infidèle. — Auguste Le-maire, 40 ans, journalier, était employé comme domestique dans la ferme Dupont-Destombes, à l'Épine. Mardi dernier il quitta son service en emportant une paire de draps de lit et une chemise qu'il vendit à son profit. L'enquête ouverte par la police avait démontré sa culpabilité il fut arrêté hier et incarcéré dans la prison municipale.

Un domestique infidèle. — Auguste Le-maire, 40 ans, journalier, était employé comme domestique dans la ferme Dupont-Destombes, à l'Épine. Mardi dernier il quitta son service en emportant une paire de draps de lit et une chemise qu'il vendit à son profit. L'enquête ouverte par la police avait démontré sa culpabilité il fut arrêté hier et incarcéré dans la prison municipale.

Un domestique infidèle. — Auguste Le-maire, 40 ans, journalier, était employé comme domestique dans la ferme Dupont-Destombes, à l'Épine. Mardi dernier il quitta son service en emportant une paire de draps de lit et une chemise qu'il vendit à son profit. L'enquête ouverte par la police avait démontré sa culpabilité il fut arrêté hier et incarcéré dans la prison municipale.

Un domestique infidèle. — Auguste Le-maire, 40 ans, journalier, était employé comme domestique dans la ferme Dupont-Destombes, à l'Épine. Mardi dernier il quitta son service en emportant une paire de draps de lit et une chemise qu'il vendit à son profit. L'enquête ouverte par la police avait démontré sa culpabilité il fut arrêté hier et incarcéré dans la prison municipale.

Un domestique infidèle. — Auguste Le-maire, 40 ans, journalier, était employé comme domestique dans la ferme Dupont-Destombes, à l'Épine. Mardi dernier il quitta son service en emportant une paire de draps de lit et une chemise qu'il vendit à son profit. L'enquête ouverte par la police avait démontré sa culpabilité il fut arrêté hier et incarcéré dans la prison municipale.

Un domestique infidèle. — Auguste Le-maire, 40 ans, journalier, était employé comme domestique dans la ferme Dupont-Destombes, à l'Épine. Mardi dernier il quitta son service en emportant une paire de draps de lit et une chemise qu'il vendit à son profit. L'enquête ouverte par la police avait démontré sa culpabilité il fut arrêté hier et incarcéré dans la prison municipale.

Un domestique infidèle. — Auguste Le-maire, 40 ans, journalier, était employé comme domestique dans la ferme Dupont-Destombes, à l'Épine. Mardi dernier il quitta son service en emportant une paire de draps de lit et une chemise qu'il vendit à son profit. L'enquête ouverte par la police avait démontré sa culpabilité il fut arrêté hier et incarcéré dans la prison municipale.

Un domestique infidèle. — Auguste Le-maire, 40 ans, journalier, était employé comme domestique dans la ferme Dupont-Destombes, à l'Épine. Mardi dernier il quitta son service en emportant une paire de draps de lit et une chemise qu'il vendit à son profit. L'enquête ouverte par la police avait démontré sa culpabilité il fut arrêté hier et incarcéré dans la prison municipale.

Un domestique infidèle. — Auguste Le-maire, 40 ans, journalier, était employé comme domestique dans la ferme Dupont-Destombes, à l'Épine. Mardi dernier il quitta son service en emportant une paire de draps de lit et une chemise qu'il vendit à son profit. L'enquête ouverte par la police avait démontré sa culpabilité il fut arrêté hier et incarcéré dans la prison municipale.

Un domestique infidèle. — Auguste Le-maire, 40 ans, journalier